

FRANCE BLEU CREUSE. En direct. Cette semaine « mon Pays d'ici » sur France Bleu Creuse est à Guéret. Jusqu'à vendredi, de 13 h 30 à 14 heures, Sylvie Fouquet visite le conservatoire Émile-Gouet avec son histoire, son architecture, ses personnages marquants et sa musique, forcément. L'histoire du conservatoire Émile-Gouet de Guéret de A à Z, dès ce lundi sur la première radio de la Creuse. ■

URGENCES

SERVICE DE GARDE

MÉDECIN.
Tél. 05.55.41.82.02
PHARMACIE.
Tél. 32.37.

URGENCES

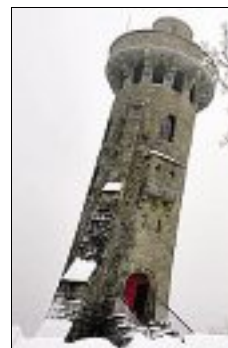
SAPEURS-POMPIERS.
Tél. 18.
SAMU.
Tél. 15.
POLICE-SECOURS.
Tél. 17.

FRANCE ADOT 23.
Tél. 06.25.41.31.47.

NUMÉROS UTILES

SERVICE ROUTES.
RN 145, tél. 0820.102.102,
routes départementales,
tél. 05.44.30.29.00.
ERDF-GRDF.
Dépannage électricité,
tél. 0810.333.323 ;
dépannage gaz,
tél. 0.800.47.33.33.

ENTRE CHER ET CREUSE



RANDONNÉE. Châteaumeillant-Toulx-Sainte-Croix. ■Dimanche 23 février, 36^e édition de cette classique hivernale qui réunit chaque année entre 800 et 1000 marcheurs. Possibilité de faire 45 km depuis Châteaumeillant (Départ 7 heures). Départs également de Saint-Marien ou de Boussac-Bourg. Arrivée festive à la salle communale de Toulx. Inscriptions au 02.48.61.36.69. ■

Creuse → L'actualité

ENVIRONNEMENT ■ Des voix commencent à s'élever contre le projet de mine d'or dans le bassin de Gouzon

Pas d'or sans recours massif au cyanure

Le Creusois Thierry Thévenin est le porte-parole national du syndicat des Simples, qui fédère les producteurs de plantes médicinales. Inquiet du projet de mine d'or à Lussat, il contredit l'idée d'une exploitation aurifère propre.

Recueilli par Julien Rapegno
julien.rapegno@centrefrance.com

■ **Dans quelle mesure l'exploitation d'une mine d'or peut-elle menacer la biodiversité ?** Des zones seront obligatoirement purement « décapées » par l'exploitation de la mine, par la création de chemins d'accès et des infrastructures nécessaires à l'exploitation et cela pourrait directement détruire quelques éléments intéressants de notre patrimoine naturel, mais le vrai risque réside surtout dans les pollutions inévitables du milieu qui risquent d'interdire un accès durable à des ressources naturelles.

■ **Selon vous, l'agriculture conventionnelle serait-elle également impactée ?** Bien entendu, de nombreux exemples en France et à l'étranger nous montrent que l'ensemble des productions agricoles sont impactées par les rejets de cette activité minière, avec notamment les pollutions au cyanure et à l'arsenic.

« Les techniques n'ont pas évolué depuis les Romains »

Comment dans le Nord-Est creusois la viande, le lait, les céréales, les plantes médicinales cueillies ou cultivées, le miel, les productions maraîchères ou fruitières seront évaluées du point de vue sanitaire ? Comment et par qui seront indemnisés les agriculteurs si les contaminations probables dépassaient la limite admise ? Quels seront les contrôles ?

■ **Confirmez-vous la Creuse que la un patrimoine botanique particulièrement intéressant ?**

Sans même parler des éléments exceptionnels directement concernés par le permis de Villeranges comme à la Réserve naturelle de l'étang des Landes, la



THIERRY THÉVENIN. Producteur de plantes aromatiques et médicinales à Mérinchal, il est le porte-parole national du syndicat des Simples.

« Les élus ont été plus prompts à réagir face au projet de décharge »

Catherine Lochon a une longue expérience militante, notamment contre les déchets des mines d'uranium en Limousin. Cette habitante de Rimondeix a émis l'un des treize avis consignés lors de la consultation publique conduite au mois d'août sur le nouveau « permis de Villeranges ».

Fin janvier, elle a adressé un courrier aux élus des 18 communes du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du bassin de Gouzon : « Dans les années 1980 et 1990, le premier permis de Villeranges a donné lieu à des opérations minières, notamment sur le lieu-dit Les Farges ainsi que sur celui des Varennes, où se trouvent les deux captages du syndicat », rappelle Catherine Lochon. En tant que consommatrice, elle a suivi les analyses de l'eau potable four-

nie par le syndicat et ses fortes teneurs en arsenic : « Avant la mise en service d'un traitement spécifique de l'arsenic en 2007, nous avions des teneurs largement supérieures à la norme de 10 microgrammes par litre. En 2006, par exemple, nous avions 39 microgrammes par litre. »

« La seule nappe phréatique de la Creuse »
Enfin, cette riveraine n'hésite pas à pointer cette contradiction. En 2009, la recherche d'un site d'enfouissement des déchets en Creuse avait ciblé Gouzon : « Là, les élus sont montés au créneau, ils ont fait signer des pétitions, brandi le fait que le bassin de Gouzon détient la seule nappe phréatique de la Creuse, mis en avant la protection de la Réserve naturelle nationale de l'Étang des Landes. » ■

flore du secteur, qui était somme toute assez banale pour la France il y a encore une quarantaine d'années, est devenue très intéressante au fur et à mesure de la dégradation généralisée qui sévit au niveau national. Le bocage, les prairies naturelles et les zones humides sont en particulier encore relativement préservés ici et recèlent une flore riche et diversifiée.

■ **Dans un courrier adressé au président de la région Limousin, Jean-Paul Denanot, vous indiquez que la société Cominor traite le minerai de sa mine d'or d'Ity, en Côte d'Ivoire, par lixiviation en tas. En quoi est-ce une source de pollution ?** J'y cite simplement un communiqué de presse où la société Cominor elle-même indique ce procédé, qui est d'ailleurs le seul vraiment envisageable techniquement à l'heure actuelle. Le danger malheureusement bien connu de ce procédé est un recours massif au cyanure pour traiter le minerai et la libération consécutive de grandes quantités d'arsenic.

■ **Pensez-vous qu'une société telle que Cominor peut adapter son niveau d'exigence en matière de protection de l'environnement selon qu'elle exploite une mine dans un pays en voie de développement ou en Europe ?** Dans un article très documenté du Courrier de Genève relatif aux projets de mines d'or en France, le Pr André Picot, toxico chimiste du CNRS, rappelle que les techniques d'extraction de l'or n'ont quasiment pas évolué depuis le temps des Romains. Les risques de pollution de l'eau, de l'air notamment, avec la dispersion de poussières, sont énormes. Ce t expert auprès de la Commission européenne estime que le risque sanitaire encouru par les populations locales est terrible.

■ **Les Creusois ont subi les rejets d'arsenic de la mine d'or du Châtelet durant des décennies. Aujourd'hui, les riverains de la mine d'or de Salsigne, dans l'Aude, subissent toujours les effets de la contamination du sol. Estimez-vous que l'État est aujourd'hui en mesure de garantir une sécurité sanitaire aux riverains d'une mine d'or ?**

Ce même article suisse détaille la situation de Salsigne et fait froid dans le dos en démontrant la faillite de l'État français vis-à-vis de son rôle régalien qui est d'assurer la sécurité des citoyens vis-à-vis des risques ci-

vils mais aussi des risques environnementaux. C'est inscrit dans la Constitution, dans la Charte de l'Environnement

« À Salsigne, il est interdit d'utiliser l'eau de pluie »

Aujourd'hui encore, à Salsigne, il est interdit d'utiliser l'eau de pluie, d'arroser, de vendre ou de consommer des légumes, plantes aromatiques, escargots. Les habitants sont priés de porter un masque pour tous travaux de terrassement, de rincer le plus possible les sols de leurs demeures pour éviter la dissémination des poussières.

■ **Quel message souhaitez-vous adresser aux élus qui seront tentés d'invoquer la manne économique que représente une telle exploitation ?**

En premier lieu, j'ai envie de leur dire de véritablement prendre l'avis de la population dont ils sollicitent la confiance. Dans cette affaire, le contrat de confiance a été à mon avis quelque peu trahi. Au niveau de la consultation publique, un simulateur d'enquête a été effectué l'été dernier. En second lieu, je les prie de mettre en balance les quelque 200 hypothétiques emplois promis en cas d'exploitation avec les risques de préjudices. C'est-à-dire la destruction de toute une filière agricole de qualité, la dégradation d'un environnement encore assez bien préservé qui fait aujourd'hui, et demain sans doute davantage, l'attractivité première de notre région en matière de tourisme ou d'installation sur le territoire.

LE PROJET

L'exploration autorisée. Le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, a annoncé fin novembre avoir accordé un permis d'exploration minière à la société Cominor, filiale du groupe aurifère international basé au Canada La Mancha, pour rechercher plusieurs métaux sur un secteur d'environ 50 kilomètres carrés autour de Lussat. Ce permis est valable trois ans. Cominor s'est engagée à investir 3 millions d'euros pour ces recherches. À l'issue, cette société pourra solliciter un permis d'exploitation. ■